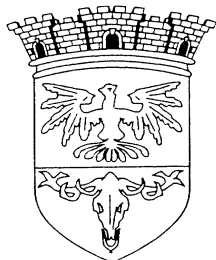


EINVILLE au JARD

54370



Pour consulter le site Internet :

einville-au-jard.fr

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 4

Convoqué le 03 Septembre 2020, le conseil municipal s'est réuni, sans public le jeudi 10 Septembre 2020 à 20h00, sous la présidence de M. VILLEMANN Marc, maire.

Présents : MM(Mmes) : ADMANT Véronique, BRETAR Armelle, DREISTADT Christian, GENIN Isabelle, HANNEQUIN Jessica, HOUOT Gérard, KIEFFER Pascal, LAVOIL Jacques, LEONARD Philippe, MANSOURI Najat, MIENVILLE Vincent, NAVELOT Aline, VILLEMANN Marc, YONGBLOUTT Fabrice.

Absents excusés : Chantal GARNIER, pouvoir donné à Jacques LAVOIL.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Isabelle GENIN.

- **Mini-tornade du samedi 1^{er} août 2020**

M. le Maire a tenu à exprimer sa reconnaissance envers l'entraide qui s'est mise en place entre les voisins des rues les plus touchées par le phénomène météorologique. Il a souhaité remercier les entreprises de couverture du territoire et les Sapeurs-Pompiers des centres d'Einville-au-Jard, Haraucourt, Blainville et Lunéville, mais aussi le personnel communal et les élus qui ont apporté leur soutien aux sinistrés.

Il a également remercié tous les bénévoles, les Sapeurs-Pompiers de notre centre de premiers secours, les employés communaux et les élus qui ont participé au nettoyage de la commune le dimanche 2 août.

Il est communiqué aux riverains, du canal du Moulin ou du Sânon, qu'ils sont propriétaires jusqu'à la moitié du lit des cours d'eau. Il leur convient l'entretien des rives et le libre écoulement des eaux. Il est demandé aux riverains de procéder rapidement au nettoyage des embâcles, avant l'hiver et les futures crues du Sânon, afin d'éviter une montée des eaux qui pourrait être catastrophique pour les habitations à proximité des cours d'eau.

Cet évènement climatique n'a pas été reconnu en « catastrophe naturelle », les sinistrés doivent prendre contact avec leurs assurances.

- **Compte-rendu de la réunion précédente de conseil municipal**

Lecture a été faite : aucune observation.

▪ **Compte-rendu de la commission JEUNESSE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE du 03 Juillet et du 27 Août 2020**

- Présentation de la commission à la nouvelle équipe municipale, les associations se sont également présentées. Elles ont fait part de leurs actions prévues pour l'année à venir et ont dressé un bilan des conséquences de la crise sanitaire sur les manifestations annulées.

- Le forum des associations a été évoqué, il a été demandé à chaque association participante de préparer cette journée.

- Lors de la réunion du 27 Août, mise en place du forum avec explication des jeux et parcours prévus.

▪ **Approbation de la modification simplifiée du PLU**

La commune souhaite supprimer l'emplacement réservé n°7 en zone UL, et la reverser en zone UB pour y installer le raccordement du nœud optique prévu à cet endroit.

La commune souhaite également ajuster les articles 6 de la zone UB et de la zone 1 AU dans un objectif de favoriser la densification de la trame urbaine.

Un registre a été mis à disposition du public en mairie du 24 Juin au 23 Juillet.

Aucune observation.

A l'unanimité l'ensemble du conseil adopte cette modification simplifiée du PLU.

▪ **Désignation du représentant à la SPL-XDEMAT :**

- M. le Maire est désigné comme représentant de la commune à la SPL-XDEMAT.

- La commune ne souhaite pas se porter candidate comme représentante de l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT.

▪ **Dispositif de signalement :**

- A compter du 1^{er} Mai 2020, toutes les collectivités doivent mettre en place un dispositif de signalement afin de protéger leurs agents de tout acte pouvant leur porter préjudice.

Pour la mise en place de ce dispositif, une adhésion unique de 30 € est nécessaire.

Après délibération, les membres du conseil ont voté à 14 voix pour et 1 voix contre.

▪ **Recrutement pour la mission G2 AVP de géotechnicien – Chemin de Sur Rambour :**

- Dans le cadre de la requalification du Chemin de Sur Rambour, aménagement de quais bus et parkings VL des établissements scolaires, l'ensemble du conseil autorise M. le Maire à recruter un géotechnicien pour faire cette procédure.

▪ **Présentation en non valeurs :**

- La trésorerie nous transmet une demande de mise en non valeurs de redevance assainissement concernant une facture datant de 2018.

▪ **Location du Familial du 03 Juillet 2021 :**

- A la majorité le conseil municipal décide de mettre à disposition la salle le Familial du 03 au 05 Juillet 2021 à l'association MAIXICANOS dans le cadre du gala de danse Ondulations :

- Location avec réduction de 50 % (hors frais d'état des lieux, de nettoyage et consommables).

▪ **Demande d'acquisition de parcelle par un particulier :**

- Suite à des contraintes concernant la parcelle en question, le conseil municipal a délibéré à 9 voix contre et 6 abstentions.

▪ **Questions diverses**

- Une enquête publique pour la révision allégée du PLU se déroulera en mairie du 16/10/2020 au 16/11/2020, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les permanences de Madame la commissaire enquêteur auront lieu : vendredi 16/10/2020 de 16h à 18h – samedi 07/11/2020 de 10h à 12h – lundi 16/11/2020 de 16h à 18h.

- En raison de la crise sanitaire liée au Covid 19, le repas annuel des aînés est annulé. Celui-ci sera exceptionnellement remplacé par la distribution d'un colis gourmand.

- Suite à la crise sanitaire et du fait du peu de manifestations maintenues cette année, un seul bulletin municipal sera édité en fin d'année.

- Les personnes constatant des fissures sur leur habitation peuvent s'inscrire en mairie afin de constituer un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

- Nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste à partir du 07 Décembre 2020, le bureau sera ouvert du lundi au vendredi de 14h00 à 17h30.

- Afin de permettre à tous de vivre sereinement et paisiblement, l'équipe municipale souhaite vous rappeler que des règles de vie sont nécessaires pour le bien-vivre ensemble.

Celles-ci doivent s'appliquer à tous et il vous est donc demandé de les respecter.

En outre, les nuisances sonores du week-end sont permises uniquement entre 8h et 12h et 14h à 18h le samedi et de 10h à 12h le dimanche.

Concernant les déjections canines, nous vous rappelons qu'il est demandé de posséder sur vous le matériel nécessaire en vue de les ramasser.

Il va de soit d'éliminer ensuite ces déchets aux ordures.

Il est rappelé que l'aboiement des chiens, répétitif, intense et prolongé, est considéré comme nuisance sonore pouvant engendrer des procédures administratives.

- Nous vous rappelons que la commune a adhéré à Intramuros. Les personnes ayant téléchargé cette application reçoivent une notification instantanément sur leur portable ou tablette pour toute nouvelle alerte ou information de la commune et des associations.

Collecte des ordures ménagères :

Prochains passages : semaine 39 : lundi 21 Septembre, sacs jaunes ; jeudi 24 Septembre, containers
semaine 41 : lundi 05 Octobre, sacs jaunes ; jeudi 08 Octobre, containers

Prochain conseil municipal : jeudi 08 Octobre à 20h00

(Selon l'évolution du contexte actuel, le conseil pourrait se dérouler sans public)

Prenez soin de vous, protégez-vous.